AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

ADOPTION DU *RÈGLEMENT CONCERNANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*, AVIS est par la présente donné, que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, adoptera à sa séance ordinaire du 22 avril 2025, le *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration* du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

La séance ordinaire du conseil d'administration du 22 avril 2025 se tiendra, à 19 h 30.

Lieu de la séance publique : Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
(Salle de la Rivière Richelieu – 2e étage)
210, rue Notre-Dame
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)

Le projet dudit règlement peut être consulté auprès de Me Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, en communiquant au numéro de téléphone (450) 359-6411, poste 7510 ou à l'adresse courriel secgen@cssdhr.gouv.qc.ca

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
Ce 12 mars 2025.

Le secrétaire général,
Mario Champagne
Me Mario Champagne
Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

Québec